



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 07 septembre 2005

-----  
DIRECTION DES  
LIBERTES PUBLIQUES

-----  
Bureau des Elections  
et de la Réglementation Générale

-----  
STPAULndem.doc

**ARRETE N° 2321/SG/DLP/1**

modifiant l'arrêté n° 2061/SG/DR/1 en date du 10 septembre 2003  
portant nomination d'agents de police municipale  
en qualité de régisseurs titulaire et suppléant au sein d'une régie d'Etat  
de la commune de Saint-Paul.

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu l'arrêté préfectoral n°2060/SG/DR/1 en date du 10 septembre 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Saint-Paul.

Vu l'arrêté en date du 03 septembre 2001, modifiant l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs.

ARRETE :

**Article 1** : Monsieur Arsène GONTHIER est nommé régisseur pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L2212-5 du code général des collectivités territoriales et le produit des consignations prévues par l'article L 121-4 du code de la route.

**Article 2** : Monsieur Micheville GALMAR est désigné en qualité de régisseur suppléant.

**Article 3** : Les autres policiers municipaux de la commune de Saint-Paul sont désignés en qualité de mandataires

**Article 4** : Le montant moyen mensuel de l'encaissement de la régie est fixé à 529,8 euros. Monsieur Arsène GONTHIER est donc dispensé de la constitution d'un cautionnement.

**Article 5** : Monsieur Arsène GONTHIER peut prétendre à une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 143,75 euros.

**Article 6** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Saint-Paul, Le Trésorier-Payeur Général, le Maire de la commune de Saint-Paul sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**